



HAL
open science

L'écologie politique et la notion de service public

Bruno Villalba

► **To cite this version:**

Bruno Villalba. L'écologie politique et la notion de service public. Emmanuel Cherrier; Stéphane François. Le service public et les idéologies politiques, Presses universitaires du Septentrion, pp.89-112, 2016, 978-2-7574-1380-7. 10.4000/books.septentrion.11403 . hal-03640820

HAL Id: hal-03640820

<https://agroparistech.hal.science/hal-03640820>

Submitted on 4 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bruno Villalba. L'écologie politique et la notion de service public. Emmanuel Cherrier; Stéphane François. Le service public et les idéologies politiques, Presses universitaires du Septentrion, pp.89-112, 2016, 978-2-7574-1380-7. <10.4000/books.septentrion.11403>. <hal-03640820>

L'écologie politique et la notion de service public

Bruno Villalba, Professeur de science politique, AgroParisTech

Bruno Villalba est professeur de science politique à AgroParisTech et membre du Centre d'Etudes et de Recherches Administratives Politiques et Sociales (CNRS-UMR 8026). Ses recherches portent sur la sociologie environnementale, notamment à partir d'une analyse de la capacité du système démocratique à reformuler son projet politique à partir des contraintes environnementales. Il est Rédacteur en chef de la revue *Etudes Rurales* (EHESS – Collège de France – CNRS, <http://www.cairn.info/revue-etudes-rurales.htm>) et il a été directeur du Comité de lecture de la revue numérique *Développement durable et territoire* (<http://developpementdurable.revues.org/>) (2002-2013). Il dirige le programme Infrastructures de Transports Terrestres, ECOSystèmes et Paysages (ITTECOP, <http://www.ittecop.fr/>).

L'écologie politique s'est historiquement constituée, en partie, par sa défiance à l'égard de l'Etat et de son organisation bureaucratique. Dès ses origines — dont il faut souligner la diversité des influences théoriques, passant du régionalisme à l'approche libertaire, du localisme à l'internationalisme —, elle se structure à partir d'une critique radicale des conséquences d'un développement économique, soutenu et porté et en partie défini par l'Etat. Les approches de l'écologie politique se rejoignent dans cette critique de la société industrielle, marquée par son productivisme, sa technocratie et son apologie de la croissance consumériste. Le productivisme se construit selon un système centralisé, hiérarchisé, caractérisé par la parcellisation des tâches et le gigantisme des unités de production. Dans un tel système, l'homme est uniquement considéré comme un agent producteur et un consommateur. Ce système organise son extension continue et nécessite une utilisation extensive des ressources naturelles pour s'alimenter. L'Etat en est tout à la fois le garant (par sa connivence idéologique), le facilitateur (par son organisation bureaucratique) et le programmeur (par son travail de socialisation, notamment par les dépendances qu'il façonne via les services publics¹). L'Etat est alors perçu, du moins dans les premières années contestatrices de l'écologie politique, comme une structure écrasant la société civile, les communautés. Cette perspective critique à l'égard de l'Etat aboutit-elle à une remise en cause des mécanismes de régulations sociales mis en place par l'Etat-providence ? Comment, globalement, caractériser cette intention ? La création et le développement des services publics accompagnent une perspective développementaliste du projet étatique.

Il convient tout d'abord d'être prudent sur l'idée qu'il existerait une réponse de l'écologie politique dans cette relation au service public. D'une manière générale, comme le souligne Guillaume Sainteny, « (...) *les programmes écologistes demeurent largement utopiques, moralisateurs, revendicatifs, protestataires, trop intellectualisés, peu structurés. Pour résumer, on peut dire des idées écologistes qu'elles forment d'abord une utopie négative avant de conduire à des programmes partiels, ambigus, hétérogènes ou mêmes contradictoires dans leurs différents éléments et qui se modèrent guère au fil du temps.* »²

Nous avons cependant pris le parti de tenter de reconstituer quelques lignes de repères permettant cependant de clarifier la position des écologistes. Nous avons tenté de faire ressortir

¹ « le système tient parce qu'il réussit à créer l'adhésion des gens à ce qui est. Il réussit à créer, tant bien que mal, pour la majorité des gens et pendant la grande majorité des moments de leur vie, leur adhésion au mode de vie effectif, institué, concret de cette société » Castoriadis Cornelius, Cohn-Bendit Daniel, *De l'écologie à l'autonomie*, Le Bord de l'eau, 2014 (réédition de 1980), p. 25.

² Sainteny Guillaume, *L'introuvable écologisme français ?*, Paris, PUF, 2000, p. 279 ; voir le rappel entre les années 1974 et 2000, pp. 286-310.

le système d'analogies discursives qui rattache les différentes prises de position des écologistes, notamment à travers les livres des principaux leaders écologistes. Cela permettait de faire apparaître une pérennité de l'argumentaire écologiste, en mettant en relief les continuités explicatives de leur réflexion. Il existe ainsi des recouvrements et convergences d'ordre thématique qui provoquent une comparaison critique et permettent ainsi de montrer des références explicites. Cela produit une communauté de remarques qui peuvent faire apparaître quelques traits significatifs. Le maintien de quelques schèmes discursifs témoignent de certains éléments clés de l'écologie politique française, vis-à-vis de l'Etat et de ses intentions dans l'édification et l'orientation des services publics. Mais il est important de souligner combien la question du service public ne constitue pas un point central dans ces écrits¹. Ils contiennent davantage une critique de l'Etat, ce qui présente, en creux, ce que devraient être des services publics écologistes.

L'écologie politique se trouve ainsi confronté à un paradoxe qui n'a cessé de se renforcer au fur et à mesure de son institutionnalisation dans l'espace politique. Ce paradoxe peut se résumer ainsi : l'écologie politique dénonce une intention politique portée par l'Etat et mis en scène à travers les services publics, au motif que cette conception serait, sous certaines dimensions, antinomiques avec ses propres propositions théoriques (Partie 1). Jusqu'au milieu des années 1990, les écologistes souhaitent transformer la société, mais sans faire de l'Etat le pivot de la transformation.—La revendication d'une approche plus « *girondine* » structure ce discours². Pourtant, progressivement, les discours s'orientent sur l'idée que l'Etat pourrait participer à une planification de la transformation écologique : notamment en procédant à un compromis entre le projet écologiste et la « *spécificité de l'intérêt général à la Française.* »³ Ils vont ainsi évoluer au grès d'une subtile division de l'intervention étatique et de ses prolongements dans des services publics. Cette évolution résulte de l'insertion des écologistes au sein des rouages de la régulation étatique (notamment à partir du milieu des années 1990) ; l'écologie politique se voit contrainte de reformuler sa critique à l'égard de l'Etat, en intégrant davantage l'utilité fonctionnelle de ces services publics. Ils tentent de produire un discours essayant de concilier la fonction étatique d'animation de la collectivité, mais en tentant de redéfinir ses finalités (Partie 2). Cette évolution pourrait apparaître comme chronologique, montrant une logique d'adaptation régulière des acteurs politiques écologistes aux « *réalités* » de la gestion du pouvoir. La situation est plus complexe, notamment si l'on tient compte de la diversité de l'expression politique de l'écologie, qui ne cesse d'osciller entre une méfiance à l'égard de l'Etat et la demande d'une régulation prise en charge par l'Etat — comme entité nécessaire pour tenter de gérer les crises écologiques.

1. Critique de l'intention politique portée par l'Etat moderne

L'Etat serait au service d'un projet consistant à maximiser la capacité de tout à chacun d'accéder aux plus de biens et services possibles. Cet objectif d'élargissement des satisfactions — du besoin au désir — accompagnerait au final une conception réduite de l'individu : essentiellement perçu à travers sa fonction productive et consumériste. Loin de constituer un simple appareillage technique, le service public met ainsi en scène une certaine perspective du devenir commun d'une société. Il s'agit tout à la fois de promouvoir une conception de l'organisation administrative (ce vers quoi doivent tendre ces services publics), sans la figer, et donc, en même temps permettre une adaptation de ces services publics (le principe de mutabilité). Dès lors, les services publics ainsi mis en place par l'Etat répondraient, selon les écologistes, à cette injonction productiviste.

¹ Elle est parfois même étonnamment absente dans certains propos de leaders récents, voir Duflot Cécile, *Apartés, entretien avec Guy Sibon*, Paris, Les petits matins, 2010, les services publics ne sont mentionnés qu'à la page 84...

² Villalba Bruno, « Les Verts: pour une 'République girondine' », in *Pouvoirs Locaux*, n° 51, IV/2001, pp. 59-64.

³ Cohn-Bendit Daniel, *Une envie de politique*, Paris, La Découverte, Essais, 1999, p. 258.

1.1. Des services publics servant l'idéologie de la croissance

Les services publics ont été construits au nom d'une idéologie issue de la vision libérale (au sens politique) du siècle des Lumières, qui va aboutir à une vision développementaliste de l'organisation politique. Le projet de l'Etat moderne est de mettre en place les conditions d'une émancipation de l'homme face aux contraintes de la nature, et ainsi permettre aux individus de satisfaire leurs besoins. L'essor de la société industrielle met en place les conditions d'un développement économique qui modifie profondément les modes de vie, les pratiques sociales et les perspectives des populations. L'Etat prend ainsi en charge l'espérance d'un bonheur à portée de main pour tout à chacun. Cette vague intention, cette illusion historique d'une prospérité pour tous prend forme à partir de la Révolution française, et va, peu à peu, s'incarner dans un processus de développement économique et technique. Ce développement — et son corolaire, une vision économiste des rapports sociaux — devient un principe central du Politique.

L'Etat a ainsi la charge de matérialiser cette perspective. Loin de constituer une simple proposition théorique, l'intention *croissantiste* de l'Etat va se retrouver dans l'organisation bureaucratique qu'il met en place. Il procède donc à l'institutionnalisation du développement, à la fois par l'organisation du système productif (organisation du travail, aménagement du territoire, édification d'institutions socialisatrices destinées à promouvoir ce modèle..), ainsi que par une coopération continue avec les forces productives des secteurs privés. L'institutionnalisation de cette intention va ainsi prendre forme au sein des services publics, destinés à faciliter l'appropriation de ce projet par les acteurs de la société. Cela s'est traduit en politiques publiques, ainsi qu'en une bureaucratie d'Etat chargée de mettre en place cette vision du monde. L'administration étatique décide qu'une activité a le caractère de service public, elle décide d'en réglementer les conditions d'exécution et enfin, elle contrôle cette exécution. S'élabore ainsi un espace physique de ce service — le lieu qui rend le service — et des valeurs associées à ce service. Quelques grands principes s'imposent pour réaliser la fourniture du service : continuité, égalité, adaptabilité ; mais aussi neutralité, transparence, ou encore spécialité (pour les services publics organisés sous la forme d'un établissement public). Les services publics des Trente Glorieuses vont répondre à cette injonction de transformer l'organisation sociale, mais aussi écologique, du territoire.

Une nouvelle orientation libérale se met en place à partir des années 1990. Le principe de la performance des services publics va contribuer à renouveler l'approche générale de l'intention des services publics. La modernisation du service public, mis en place en France à partir du milieu des années 1990, favorise l'idée d'une adaptation de l'administration publique à l'environnement de la mondialisation, de l'Union européenne, de l'évolution des comportements des citoyens, etc. Il s'agissait donc bien, essentiellement, de permettre une adaptation des services fournis aux modifications des aspirations des partenaires de l'Etat : les organismes internationaux comme les usagers (AJDA, 1997). Dans ce mouvement de rationalisation des services publics, l'Etat est amené à privilégier une vision plus restreinte de son offre de services publics afin de permettre une continuité de son projet *cornucopien*¹. Dans cette évolution, les enjeux environnementaux ne sont pas perçus comme une potentialité de transformation de l'intention de l'Etat ; les services publics ont relativement intégrés le « *compromis* » du développement durable dans leurs orientations politiques. Selon Corinne Gendron, il s'agit essentiellement de parvenir à une conciliation entre une certaine environnementalisation des

¹ La littérature prométhéenne ou cornucopienne est une catégorie définie par John Dryzek et David Schlosberg: "it has unlimited confidence in the ability of humans – especially in their technologies and their social organization in markets – to overcome any obstacles they encounter , including supposed limits. [...] Thus, continued innovation, growth and technology are the solution to any problem that may be produced by past innovation, growth and technology." Dryzek J. S., Schlosberg D., 2005 (1998), *Debating the Earth: The Environmental Politics Reader*, Oxford-New York, Oxford University Press, p.49.

politiques publiques, tout en maintenant un objectif de croissance économique, qui permettra de continuer à pratiquer une politique redistributive pour pallier aux inégalités sociales. De fait, en dépolitisant le projet du développement durable, et ne l'adaptant à l'intention croissantiste de l'Etat, il fonctionne comme un principe d'ajustement des objectifs de l'Etat et de ses partenaires économiques.

1.2. La critique écologiste de l'intention croissantiste

Dès ses origines, l'écologie politique s'accorde à dénoncer la finalité productiviste de l'Etat. Cette dénonciation ne va cesser de prendre de l'ampleur, en tentant de révéler la profondeur de cette collusion entre un projet de développement et l'organisation de l'Etat. Cette pensée critique à l'égard de l'acteur étatique va s'élargir, mais plus confusément, à ses extensions bureaucratiques.

Les années 1930 constituent la période d'incubation de cette analyse. Bernard Charbonneau pose les bases d'une critique du libéralisme matérialiste. Il s'agit de dénoncer les conséquences du développement d'un matérialisme rationaliste, qui, sous couvert de construire le progrès, aboutit à un renforcement du pouvoir de l'Etat, au détriment de l'individu : « (...) *produire, cet étalon d'argent qui mesure sa quantité sont le principe et la mort de ce monde qu'ils [« les fanatiques du progrès »] avaient voulu faire disparaître : le libéralisme industriel, et il n'en sont que l'aboutissement normal ; s'il est prouvé que la liberté est néfaste à la production, pourquoi, pour permettre au progrès de la production de continuer, l'individu ne se soumettrait-il pas à la discipline nécessaire du progrès ?*¹ ». Le progrès technique aboutit alors à « *l'industrialisme, c'est-à-dire à une organisation sociale fondée sur la production, qui implique exaltation du travail, centralisation politique, économique et démographique, gigantisme des infrastructures techniques et puissance de la propagande et des médias de masse (presse, radio, cinéma).*² » et donc au progrès de l'Etat. Charbonneau et Ellul critiquent l'approche technique de l'aménagement des infrastructures de l'Etat qui répondent à l'impératif du productivisme³. Un tel modèle étatique est présenté comme l'agent d'un développement d'une « *croissance économique aveugle*⁴ ». Le discours est encore présente au début des années 1990 : « *A y regarder de près, dans les pays occidentaux, seule la sphère économique est à peu près correctement régulée, mais en dehors de la maîtrise des citoyens : la majorité des Etats nations n'ont développé que deux boucles de régulations, au niveau de l'entreprise et du marché. (...) L'accroissement de la puissance technologique associé à la concentration des capitaux et au renforcement du pouvoir de l'Etat a généré une technostructure publique et financière redoutable, dont l'emprise rend la démocratie de plus en plus théorique.*⁵ ».

Au-delà des changements de gouvernement, l'écologie politique estime qu'il y a une continuité du projet productiviste assumé par les élites politiques et relayé par la bureaucratie étatique. Il s'agit de mener une critique sur l'intention libérale porté par le projet étatique et son organisation bureaucratique : « *Voilà l'adversaire, c'est la coalition formidable des immenses organisations de production et d'administration qui dominent aujourd'hui les choix économiques et politiques*

¹ Charbonneau Bernard, Ellul Jacques, « *Nous sommes des révolutionnaires malgré nous* », *Textes pionniers de l'écologie politique*, Paris, Seuil, 2014, pp. 93-94.

² Hardy Quentin, « Introduction », in Charbonneau B., Ellul J., « *Nous sommes des révolutionnaires malgré nous* », *op. cit.*, p. 14.

³ Roy Christian, « Charbonneau et Ellul, dissidents du "progrès" : critiquer la technique face à un milieu chrétien gagné à la modernité », in Céline Pessis, Sezin Topçu et Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses »*. *Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013, pp. 283-298.

⁴ Dumont René, *La campagne de René Dumont et du mouvement écologique. Naissance de l'écologie politique*, Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1974, p. 34.

⁵ Waechter Antoine, *Dessine moi une planète. L'écologie maintenant ou jamais*, Paris, Albin Michel, 1990, p. 12.

de la France¹ ». En adoptant le compromis fordiste, précise Lipietz, les mouvements politiques, de gauche comme de droite, ont adopté une certaine vision de l'idéal du progrès capitaliste : plus de production, plus de consommation salariale, plus d'Etat². Plus récemment, il s'agit de dénoncer le désengagement de l'Etat au nom du *new public management*, qui souhaite appliquer la microéconomie classique à la gestion publique, remplacer des services bureaucratiques par des mécanismes de marché, mais en imposant au marché de respecter certains objectifs d'action publique. Il n'y a guère d'inflexion profonde à cette vision productiviste... Pas même depuis l'appropriation, relative, des objectifs du développement durable par l'Etat. L'historien Michael Bess³ considère ainsi que, même si les idées écologistes se sont indubitablement diffusées dans l'ensemble de la société française depuis cinquante ans, la France ne s'est pas pour autant convertie à l'écologisme : ce ne sont que les idées écologistes socialement les moins impliquantes, et politiquement les moins perturbatrices, qui ont massivement été adoptées, donnant naissance à une société « *vert clair* » ou « *écologique* », plutôt qu'à une société véritablement écologiste.

Part extension, la critique écologiste se porte sur le déploiement de ce projet productiviste au sein de l'administration étatique. Elle va montrer comment l'organisation étatique se réalise dans la matérialisation de cette intention : « *L'Etat, c'est-à-dire l'immense "appareil" permanent constitué par la pyramide des ministères, des administrations et des organismes satellites, s'est trop longtemps confondu avec l'intérêt collectif. Il est devenu le principal moteur de notre société, un moteur parfois grippé, mais d'une puissance excessive qu'il faut borner et répartir : séparation des pouvoirs, fluidité et transparence de l'administration, décentralisation (...)*.⁴ ». Répondant à cette injonction libérale de l'Etat, les services publics adaptent cette finalité économique du productivisme, dans son versant capitaliste ou socialiste. Par exemple, selon Yvan Illich⁵, l'éducation ne sert qu'à construire le citoyen-consommateur. D'autres théoriciens de l'écologie politique, notamment ceux les plus influencés par les théories de la domination sociale, vont ainsi souvent présenter l'Etat comme une institution accompagnant le développement du capitalisme. Sans surprise, la position la plus radicale est celle de l'éco-socialiste libertaire Murray Bookchin : « *Le capitalisme a divisé l'espèce humaine aussi brutalement qu'il a séparé la société de la nature*.⁶ » Il estime que cette « *écologie libérale* », défendue autant par des gouvernements de gauche que de droite, est vouée à l'échec, car elle sous-estime le poids des inégalités sociales et des graves perturbations écologiques. De son côté, André Gorz étudie, conjointement, la critique de la division du travail propre au capitalisme et la destruction de la planète par l'exploitation irrationnelle de ses ressources⁷. Le courant de l'écologie sociale a tenté depuis de montrer tout l'intérêt d'une approche marxiste de l'enjeu écologique⁸.

La manière dont l'Etat a façonné le développement du territoire national après la Seconde guerre mondiale, va devenir une figure régulière de la contestation écologiste. Les services publics ainsi construits ne répondraient qu'à cet impératif de production. Les Trente Glorieuses

¹ Lalonde Brice, *Sur la vague verte*, Paris, Robert Laffont, 1981, pp. 225-226 — ce qui ne l'empêchera pas, quelques années plus tard, d'amorcer une évolution libérale de ses propositions politiques.

² Lipietz Alain, *Vert espérance. L'avenir de l'écologie politique*, Paris, La Découverte, 1993, pp. 77-78.

³ Bess Michael, *La France vert clair. Écologie et modernité technologique (1960-2000)*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.

⁴ Lalonde Brice, *Sur la vague verte*, *op. cit.*, p. 222.

⁵ Illich Ivan, *Une société sans école*, Seuil, 1971.

⁶ Bookchin Murray, *Une société à refaire. Pour une écologie de la liberté*, Lyon, Atelier de Création Libertaire, 1992, p. 87. Voir la partie « *Etat-Nation et capitalisme* », pp. 80-88.

⁷ Gorz André, *Métamorphoses du travail, quête du sens*, 1988, Paris, Galilée.

⁸ Harribey Jean-Marie et de Löwy Michael (dir.), *Capital contre nature*, Actes du congrès Marx, International III, section écologie, Collection Actuel Marx Confrontation, PUF, 2003. Voir les limites de ces rapprochements, soulevées dès 1993 par Alain Lipietz, *Vert espérance*, *op. cit.*, pp. 21-23 et 48-50.

représenteraient l'installation d'une bureaucratie étatique, destinée à favoriser l'ancrage d'une société consumériste. « *La fin des Trente Glorieuses* », signe, pour Christian Brodhag, la fin d'une certaine conception de l'organisation étatique, de sa capacité d'intervention et d'entraînement¹. Trois ans plus tard, Noël Mamère confirme cette vision : « *La machine étatique s'est complexifiée au long des années. L'Etat a pris l'habitude d'intervenir sur tout durant les « trente-glorieuses » de l'Etat-providence. Il a été un opérateur plus qu'un régulateur. Aujourd'hui, il doit s'adapter aux exigences des mutations en cours en étant à la fois un Etat stratège, un Etat animateur du développement durable, un Etat soutenant les initiatives polyphoniques de la société civile.* »². Les services publics résultent aussi d'une collusion de moyens et d'intérêts, voire de finalité avec les opérateurs privés : « *les activités dites de services publics ont été, de longue date, été infiltrées par des intérêts industriels privés, mais français dont admis par les gouvernements successifs.* »³ Au-delà d'une dénonciation générale, la forme même de l'organisation du service public reste souvent très évasive⁴...

La critique antinucléaire s'élabore à partir d'un refus de l'idéologie technique qu'elle impose à la société : « *On ne peut douter aujourd'hui que la mise en œuvre de l'énergie nucléaire entraînera inévitablement (gestion éternelle du dangereux plutonium) la constitution d'Etats policiers perpétuels.* »⁵. L'organisation de la production nucléaire induit une restriction de la démocratie : l'Etat nucléaire est un Etat « *totalitaire* »⁶. La question de la production énergétique n'a fait l'objet d'aucun débat démocratique : l'important est la « *nécessité* » d'une production d'énergie sans cesse plus importante, pour alimenter les projets croissantistes de l'Etat : « *L'Etat nucléaire a imposé ses choix par la force.* »⁷ ; « *L'Etat nucléaire, c'est le retour à l'état sauvage* »⁸ et cela aboutie, selon Didier Anger à « *bafouer la démocratie* ». Waechter n'hésite pas à qualifier cette situation de « *dictature nucléaire* » et explique que « *la démocratie est confisquée par les nucléocrates* »⁹. Aujourd'hui encore, estime Corinne Lepage, l'Etat français est « *irradié par les nucléocrates et autres défenseurs de l'atome* », et cela constitue un réel « *déni démocratique* »¹⁰. Personne n'oserait sérieusement s'y attaquer : « *Aucun parti politique n'a osé attaquer le lobby nucléaire en France* »¹¹, personne n'ose s'opposer à la « *mafia nucléaire* »¹².

La critique porte sur les modalités de construction d'un service public de l'énergie (choix techniques, conditions de la décision...), et surtout du modèle de société qu'un tel service public propose (abondance technique/risque écologique, imposition autoritaire/réflexion sur l'usage énergétique...). Il est à noter que le contenu de la critique va évoluer, passant d'une dénonciation de l'Etat totalitaire à une contre-expertise, portant notamment sur le coût d'un tel service public. Ainsi, les différents articles du livre *Le livre des Verts*, 1994, qui présentent les orientations en

¹ Brodhag Christian, *Objectif terre. Les Verts, de l'écologie à la politique*, Paris, éd. du Félin, 1990, pp. 20-22.

² Mamère Noël, *Ma République*, Paris, Seuil, 1999, p. 258.

³ Cohn-Bendit, *op. cit.*, 1999, p. 258.

⁴ Voir les travaux de la « Commission Économie, Social et Services Publics (Éco-Soc-SP) » fait partie des quelques 25 commissions thématiques d'Europe Écologie Les Verts. (Consulté le 12 octobre 2014, <http://economie.eelv.fr/la-commission/>) La Commission se concentre à définir ce que sont des services publics écologiques, dans leur périmètre et leurs modalités. La question des fonctions publiques est également abordée.

⁵ Projet du Mouvement écologique, *Vers une société écologique aujourd'hui*, Paris, Le Sycomore, 1978, p. 39.

⁶ Gominet Patrick, Fournier Danielle, *Fournier, Précurseur de l'écologie*, Paris, Les Cahiers Dessinés, Document, 2011, pp. 80-95.

⁷ Anger Didier, *Silence on contaminate*, Compte d'auteur-Editeur, 1987, p. 112.

⁸ Anger Didier, *Nucléaire : la démocratie bafouée. La Hague au cœur du débat*, Paris, Yves Michel, 2002, p. 65.

⁹ Waechter, *op. cit.*, 1990, p. 57 et p. 65.

¹⁰ Lepage Corinne, *L'Etat nucléaire*, Paris, Albin Michel, 2014, pp. 105 et s.

¹¹ Brodhag, *op. cit.*, 1990, p. 190.

¹² Anger, *op. cit.*, 2002, p. 211. Dans leur analyse du mouvement écologiste, Alphanéry Pierre, Bitoun Pierre, Dupont Yves, *L'équivoque écologique*, Paris, La Découverte/Essais, 1991 n'indiquent pas cette dimension démocratique du combat anti-nucléaire (p. 104-105).

matière d'intervention de l'Etat, ne comporte aucun article sur la notion même de service public, pas plus que d'une entrée sur « *Etat*¹ » Cohn-Bendit, en 1999, met l'accent sur « *Les risques du nucléaire*² » passant ainsi d'une analyse qui insiste sur le *singulier* (la question nucléaire) au pluriel (les risques liés au nucléaire) ; une évolution justifiée par l'importance d'évaluer l'opportunité générale du nucléaire, plutôt que de mener une critique de principe à l'égard de cette énergie³. Ainsi, si la critique anti-nucléaire reste présente chez les Verts, la dénonciation d'un Etat anti-démocratique ne fait plus recette : dans son témoignage ministériel, D. Voynet (2003) reprend certes les arguments d'un déficit de débat démocratique, d'une puissance des lobbies du nucléaire, *etc.*, mais elle n'aboutit cependant pas à cette conclusion d'une dénaturaison de la démocratie⁴.

Il est cependant important de remarquer deux limites principales à ces critiques. La première est de constater que dans la production théorique de ces leaders politiques, il est moins fait mention du service public en tant que tel que des projets politiques qu'il est sensé incarner. Ainsi, si fréquemment des propositions sont faites sur les politiques de transport, d'éducation, de santé, d'énergie, *etc.*), c'est avant tout sur l'orientation de ces politiques que sur l'appareillage politique destiné à les porter, les développer et les accompagner que les remarques portent.

La perception du fonctionnement de l'appareil d'Etat est cependant assez éloignée de la culture politique des écologistes. Les écologistes insistent davantage sur la nature de l'activité, plutôt que de subtiles discussions concernant la nature administrative ou judiciaire des règles de droit applicables. Il s'agit de la seconde limite à prendre en compte. Les témoignages des responsables écologistes passés à la gestion le rappellent fréquemment : « *A mon arrivée, raconte D. Voynet, je ne connaissais pas grand chose du fonctionnement de l'Etat (...) Rare sont ceux qui, chez les Verts, ont une expérience concrète du pouvoir. Plus rares encore, ceux qui ont vu fonctionner de près l'appareil d'Etat.*⁵ ». La critique est donc élaborée à partir d'une posture extérieure aux contraintes du fonctionnement étatique. Cela exprime le difficile positionnement politique des écologistes vis-à-vis du pouvoir en général, et du pouvoir politique en particulier, notamment lorsqu'il s'incarne à travers des institutions qu'il faut contrôler et orienter. L'intégration progressive des écologistes au sein de l'appareil étatique contribuera à nuancer cette critique radicale⁶.

2. La décentralisation : principale contre-propositions de l'écologie politique

S'il faut changer la société, il est nécessaire de passer par une transformation fondamentale de l'intention de l'Etat et ainsi ne plus oublier la nature ou l'individu : « *La société de demain que nous recherchons, plus en accord avec la nature, permettrait à chacun de s'épanouir dans le dévouement de la collectivité.*⁷ ». Dès les origines de la pensée écologiste, rappelle Quentin Hardy, dans une remarquable introduction, il s'agit de « *proposer un projet révolutionnaire qui ne passe pas par la prise du pouvoir, mais par l'affirmation d'un « style de vie » et la constitution d'une contre-société à partir de multiples communautés disséminées qui font sécession et affirment d'autres valeurs, privilégient d'autres pratiques, cultivent d'autres*

¹ Article « *Nucléocrates* », in Le livre des Verts, *Dictionnaire de l'écologie politique*, Paris, éd. du Félin, 1994, pp. 91-97.

² Cohn-Bendit, *op. cit.*, 1999, pp. 194-196.

³ Piétrasanta Yves, *L'écologie, clé de la politique*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 148-151.

⁴ Voynet Dominique, *Voix off*, Paris, Stock, 2003.

⁵ Voynet, *op. cit.*, 2003, pp. 17 et 33.

⁶ Lepage Corinne, « *On ne peut rien faire Madame la Ministre...* ». *Chronique d'un Etat impuissant*, Paris, Albin Michel, 1998.

⁷ Dumont, *op. cit.*, 1974, p. 23 et Lipietz, *op. cit.*, 1993, pp. 66-71.

*rapports humains*¹». L'écologie politique va développer un argumentaire de plus en plus étoffé pour s'opposer à une telle intention de l'Etat. Elle souhaite, dès ses origines, choisir « *le "mieux" contre le "plus", [de faire] passer "l'être" avant "l'avoir", [qui refuse] la désolante condition de "l'homme vie aux mains pleines" (...)* ²» et ainsi sortir de « *l'économie des 5P : Profit, Puissance, Prestige, Pillage et Pollution.*³ » C'est avant tout une « *critique de la société industrielle*⁴ » qui génère des impasses tant sociales qu'écologiques et que son mode d'organisation centralisé et productiviste ne cesse d'amplifier. On retrouve ainsi l'une des options constantes de la pensée écologiste : la recherche de l'échelle territoriale la plus appropriée à l'action politique. Cela va se décliner sous différents registres : la décentralisation, le fédéralisme, le régionalisme, le biorégionalisme, le municipalisme, etc. Derrière toutes ces notions, il y a la quête commune d'un échelon territorial qui maximiserait l'autonomie des individus, en leur garantissant une capacité de maîtrise politique des institutions qui régissent leur vie⁵. L'idée est que les institutions politiques connaissent des seuils au-delà desquels leur croissance devient contre-productive.

L'écologie politique s'est constituée avec le projet d'établir une rupture institutionnelle, qui se caractérise par la volonté de construire une gestion du pouvoir politique basée sur le principe de la décentralisation des institutions, et donc, d'une répartition locale du pouvoir de décision⁶. Dans son analyse, trop injustement oubliée, Brendan Prendiville revient justement sur les différences culturelles entre écologistes et républicains. Selon lui, le centralisme actuel, résultant de la lente sédimentation du jacobinisme et de l'héritage napoléonien, « *produit une forme de centralisme particulièrement puissant contre lequel achoppent deux des principes de base des écologistes : l'autonomie et la diversité.*⁷ ». Serge Moscovici rappelle la volonté des écologistes de dépasser le clivage territorial imposé par ce développement centralisé de l'Etat⁸. Par conséquent, s'il faut changer la politique — sa finalité —, cela doit se faire en modifiant profondément l'organisation de l'Etat et en réorientant le sens des services qu'il rend : « *C'est en luttant contre les projets technocratiques que le mouvement écologiste s'est peu à peu formé : programme nucléaire, restructuration industrielle, aménagement du territoire, gestion des ressources naturelles, politique de la santé, urbanisme, mise en fiches des citoyens, rétention d'information, centralisation politique et administrative, etc.*⁹ ».

La revendication décentralisatrice est l'un des schèmes discursifs permanent dans la production littéraire des leaders écologistes. Il convient d'adapter l'organisation de l'Etat aux principes d'une société conviviale : l'usage de la technique, l'organisation économique, la vie sociale doit valoriser les relations de proximité, de réciprocité et d'indépendance qui assurent la solidarité du groupe et l'autonomie de chacun de ses membres. Cela suppose de développer une administration décentralisée, qui offre de réels pouvoirs de décision aux citoyens, et ainsi de dépasser le concept de l'Etat-Nation. L'offre politique des Verts est construite sur le refus d'accepter la logique étatiste du champ politique. Le pouvoir politique centralisé, parisien et technocratique devrait laisser la place à une décentralisation profonde des institutions, qui mettrait le citoyen au cœur du mécanisme de la décision politique : « *En ce sens, l'émergence*

¹ Hardy, *op. cit.*, 2014, p. 13.

² Dumont, *op. cit.*, 1974, p. 23.

³ Dumont, *op. cit.*, 1974, p. 132.

⁴ Projet du Mouvement écologiste, *op. cit.*, 1978, p. 11

⁵ Dobson Andrew, 2007 (1990), *Green Political Thought*, 4^e éd., London-New York, Routledge, pp. 123-129.

⁶ Lebreton Philippe, *L'ex-croissance, les chemins de l'écologisme*, Paris, Denoël, collection Coudées franches, 1978.

⁷ Prendiville Brendan, *L'écologie. La politique autrement ? Culture, sociologie et histoire des écologistes*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 87-88.

⁸ Moscovici Serge, « La polymérisation de l'écologie », in Abélès Marc (dir.), *Le défi écologiste*, Paris, L'Harmattan, coll. Environnement, 1993, pp. 15-26.

⁹ Lalonde, *op. cit.*, 1981, p. 216.

des écologistes est peut être le signe qu'une nouvelle phase de cette querelle [entre un Etat jacobin ou Girondin] est en train de s'ouvrir. Ils sont à la fois régionalistes, européens, fédéralistes et mondialistes. Ils n'ont pas les complexes des héritiers du jacobinisme. Ils font le pari d'une France sans départements et sans préfets, dans une Europe des Régions. ¹».

La décentralisation permettrait de répondre plus efficacement aux enjeux écologiques (contraintes matérielles, raréfaction des ressources, gains énergétiques, etc.), aboutirait à plus d'autonomie pour les individus et favorisait l'émergence d'une démocratie directe locale, évitant ainsi « *d'un côté l'ultralibéralisme, qui fait de la libre entreprise individuelle le moteur de l'économie, de l'autre, la planification étatique.*² ». Cela renforcerait la prise en compte du bien-être et de la qualité de vie (notamment sur le plan environnemental).

2.1. Répondre aux enjeux environnementaux

La décentralisation était motivée par l'idée de mettre en adéquation une organisation politique avec les limites écologiques de la planète : « *la raréfaction des ressources étant réputée devoir imposer à moyen terme une relocalisation générale des économies, et donc de la vie politique – sur une base territoriale qui, selon les auteurs, pouvait être communautaire, municipale, bio-régionale, fédérale, etc.*³ ». Dès les premiers écrits des écologistes, on trouve ce souci de constituer des échelles plus adaptés aux enjeux écologiques et permettant ainsi d'instaurer un autre rapport aux territoires de vie⁴.

La décentralisation est ensuite perçue comme une réponse logique à la complexification des rapports sociaux et environnementaux : « *Il est évident que les Etats nations devraient abandonner une partie de leur souveraineté, d'une part au profit de l'Europe d'autre part au bénéfice des régions. Je plaide pour l'attribution de pouvoirs réglementaires à ces dernières, dans les domaines de la gestion du territoire, de l'énergie, de l'environnement et de la protection du patrimoine, de l'éducation, de l'économie...*⁵ ». Quelques années plus tard, René Dumont dans sa préface du *Livre des Verts*, appelé à clarifier l'offre idéologique du Parti Vert, indique : « *A chaque échelon (commune, région, nation, ensemble régional), il nous faudra développer des formes d'économie régulée par une série de réglementation* ⁶».

Cette décentralisation est supposée permettre une meilleure réponse des sociétés aux contraintes environnementales : « *la décentralisation des circuits économiques est indispensables pour limiter au maximum la consommation de matières premières, adapter au mieux la production aux besoins et rendre à chacun la possibilité de s'épanouir dans son travail.*⁷ » Les services publics doivent être adaptés aux territoires concernés. Cette proposition est une constante de l'offre programmatique des Verts. Il s'agit là d'une manière de construire une certaine forme de décentralisation pouvant ainsi allier le souci de répondre aux attentes des populations tout en tenant mieux compte des atouts environnementaux des régions.

La critique continue à mobiliser une partie des écologistes, notamment du côté des décroissants ou des objecteurs de croissance au motif que la situation de l'écologie, qui n'a cessé de se dégrader, nécessite toujours une réorganisation du pouvoir étatique. La « déconcentration des

¹ Mamère, *op. cit.*, 1999, p. 42.

² Brodhag, *op. cit.*, 1990, p. 258.

³ Semal Luc, *Militer à l'ombre des catastrophes. Contribution à une théorie politique environnementale au prisme des mobilisations de la décroissance et de la transition*, Thèse de doctorat, science politique, Lille 2, 2012, p. 185.

⁴ Charbonneau B., *Le système et le chaos : critique du développement exponentiel*, Paris, Anthropos, 1973.

⁵ Waechter, *op. cit.*, 1990, p. 202.

⁶ Le livre des Verts, *op. cit.*, 1994, p. 15.

⁷ Projet du Mouvement écologique, *op. cit.*, 1978, p. 57.

activités » que réclament certains¹, exprime toujours l'idée d'inventer des institutions qui pourraient permettre une continuité de l'intervention publique, mais sous une forme plus localisée, permettant ainsi aux populations locales de mieux s'adapter aux conséquences des crises énergétiques et environnementales. Ainsi, le territoire communal peut apparaître comme le territoire convivial par excellence, celui où existent des institutions politiques qui restent d'une dimension maîtrisable par la communauté locale, elle-même à taille humaine.

2.2. Une autonomie retrouvée de l'individu

Il faut sans cesse lutter contre « *la dépersonnalisation des individus*² » et refuser la centralisation (des techniques, du pouvoir d'Etat et de ses administrations), c'est au nom d'une organisation du pouvoir destinée à favoriser l'épanouissement des individus. Bernard Charbonneau écrit ainsi en 1936 : « *On peut imaginer un progrès technique qui viserait à créer pour l'homme des conditions de liberté : par exemple, en lui donnant du temps plutôt que du confort, en recherchant les moyens qui permettraient de développer sa part d'initiative, sa puissance d'action personnelle. [...] [Cette perspective] est révolutionnaire parce qu'elle implique une rupture dans la direction suivie jusqu'à présent et elle aboutirait à des institutions, à des machines qui ne seraient pas seulement plus compliquées ou plus perfectionnées, mais différentes*³ », la décentralisation est ainsi construite comme une revendication politique favorisant l'autonomie des sujets politiques.

Si les discours passent progressivement de la « *personne* » à « *l'individu* », l'intention demeure : « *Les écologistes jugent une société au bien-être quotidien qu'elle ménage à ses membres plutôt qu'aux performances qui servent le prestige d'un Etat. (...) L'épanouissement, et non la croissance, voilà donc le projet que nous proposons pour la société française.*⁴ ». Les leaders ne cesseront de décliner l'importance de l'autonomie, cette « *aspiration à maîtriser sa propre activité, à voir le bout de ses actes*⁵ » ce qui permet de réactiver une certaine vision d'une perspective libertaire.

L'Etat centralisateur, au contraire, favorise la dissolution des responsabilités dans le pouvoir bureaucratique⁶. Ainsi, le sentiment de frustration qui naît de l'incapacité à modifier le cours des choses par le vote, produit un éloignement de l'Etat. Le pouvoir central a contribué à favoriser la « *déresponsabilisation du citoyen français, aggravé d'un individualisme inhérent à toute société de consommation.*⁷ ». L'écologie politique ne cesse de critiquer une telle construction de l'Etat. L'écologie politique aspire à une société où « *l'autonomie des individus serait la valeur cardinale*⁸ ». Par conséquent, l'Etat apparaît traditionnellement comme l'acteur qui peut le plus réduire, voir annihilé cette autonomie. L'alternative passe par ce que Guattari nomme « *l'Autopoiétique*⁹ », c'est-à-dire, une possibilité de résister et de générer ses relations avec le réel.

Ainsi, à partir du pouvoir autonome retrouvé de l'individu, il est possible d'élaborer une nouvelle relation avec l'Etat. Celui-ci est désormais issu des attentes exprimées par les individus. L'organisation bureaucratique doit alors tenir compte de cette identité émancipée de l'individu.

¹ Charbonneau Simon, « Pour une déconcentration des activités », *Entropia*, vol. 8, printemps 2010, p.182-189.

² Charbonneau, Ellul, *op. cit.*, 2014, pp. 113-114.

³ « An deux mille », in Charbonneau, Ellul, *op. cit.*, 2014.

⁴ Lalonde, *op. cit.*, 1981, pp. 218-220.

⁵ Lipietz, *op. cit.*, 1993, p. 50 ; ou encore Cohn-Bendit, *op. cit.*, 1999, p. 246.

⁶ Gorz André, *Adieux au prolétariat*, Paris, Galilée, 1980.

⁷ Prendiville, *op. cit.*, 1993, p. 88.

⁸ Mamère, *op. cit.*, 1999, p. 136.

⁹ Guattari Félix, *Qu'est-ce que l'écologie ?*, Éditions Lignes, IMEC, coll. « Archives de la pensée critique », 2013, p. 131.

Ce qui pourra entraîner une évolution sur le sens et les conditions de fonctionnement des services publics. Il s'agit ainsi de réenchasser les individus dans des formes de citoyennetés du quotidien, permettant ainsi d'élaborer des services publics correspondant aux multiples inscriptions sociales des individus : à la fois urbain, rural, civil, piéton, automobiliste, etc. Plus concrètement, « *les luttes écologiques manifestent, soit de manière constructive, soit par leur conservatisme même, une aspiration à de nouveaux droits et devoirs civiques attachés aux différentes facettes de l'individu moderne : droit de l'habitant, droit à un contrôle sur l'évolution de la science et de la technique, droit de l'usager, droit des minorités, droit à l'autonomie et à des formes plus directes de démocratie, devoir de respect envers la nature (...) ¹* » La décentralisation de l'Etat et de ses services publics favoriserait l'émergence et l'existence d'une organisation politique mieux contrôlée par les citoyens — des « *services publics transparents, contrôlés et décentralisés ²* » — et répondant ainsi à leurs différentes aspirations.

2.3. Pour une démocratie locale directe

La revendication d'une décentralisation radicale est l'une des clés de l'écologie politique³. Les Verts s'inscrivent dans le courant de pensée qui voit dans la démocratie la volonté pour chaque individu de participer à son destin, seule manière de maîtriser la complexité du monde. La campagne de René Dumont, premier candidat écologiste à une élection présidentielle, se construit autour de la proposition d'« *une société décentralisée et autogérée ⁴* ». Loin de n'être qu'un simple slogan électoral, cette proposition témoigne de l'engagement théorique des écologistes pour une organisation politique de l'Etat faisant la part belle aux contre-pouvoirs locaux, mais aussi aux autres formes d'organisation de la décision des citoyens. Dans ce cadre, il faut, rappelle Antoine Waechter, « *développer l'action au niveau local, le lieu de la citoyenneté, de l'intégration de l'individu dans la communauté ⁵* ». Pour cela, il convient de changer le cadre politique et d'apporter une réponse à la fois au déficit démocratique et à la crise écologique. Cette démocratie locale repose sur la « *décentralisation du pouvoir : à tous les niveaux géographiques (régions, départements, communes, quartiers) ⁶* ». Cela devrait permettre une meilleure intégration du citoyen, car il pourrait ainsi participer à l'élaboration de décisions qui le concerne directement : « *Il faut mettre au point de nouveaux programmes et de nouvelles politiques concernant l'environnement proche de l'individu : conditions de logement, problème du quartier, moyens de transport, situation économique, problèmes de pollution, conditions de travail. Le pouvoir doit être progressivement transféré aux quartiers et aux municipalités sous forme de centres communautaires, coopératives, centres d'activité, et enfin assemblées de citoyens. ⁷* » Cela devrait permettre de construire des services publics décentralisés, mais selon une « *évolution nécessaire (qui) doit être envisagée au cas par cas, en fonction du secteur d'activité, de l'évolution des technologies, de la qualité et du prix directement payé par les usagers et du prix indirectement payés par les contribuables (...) ⁸* ».

La question fondamentale, en matière de décentralisation, réside dans la réorganisation du système représentatif, afin de mettre en place une démocratie participative⁹. Le renouveau de la

¹ Alphandéry, Bitoun, Dupont, *op. cit.*, 1991, p. 128.

² Cohn-Bendit, *op. cit.*, 1999, p. 259.

³ Dobson Andrew, « 'All I left behind' – the mainstreaming of ecologism », *Contemporary Political Theory*, vol. 8 (3), Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009, p.319-328.

⁴ Dumont, *op. cit.*, 1974, p. 34.

⁵ Intervention d'A. Waechter, Colloque, *De l'Identité des Verts*, 9-10 janvier 1992, Bordeaux, organisé par les Verts-Aquitaine.

⁶ Dumont, *op. cit.*, 1974, p. 44.

⁷ Bookchin, *op. cit.*, 1992, p. 175.

⁸ Cohn-Bendit, *op. cit.*, 1999, p. 259.

⁹ Mamère, *op. cit.*, 1999, pp. 255-257.

citoyenneté passe par la poursuite de la décentralisation, en démocratisant les institutions locales et en donnant plus de moyens aux Régions ou aux communes¹, qui sont des formes « consciences » d'associations, « considérées par les gens comme des fins en elles-mêmes. ». La nécessité de décentralisation « accrue du maximum possible de décisions pour que chacun puisse y participer (...) Il faudra faire respecter l'intérêt général par tous, mais aussi assurer le contrôle des pouvoirs par ceux qu'ils administrent...² ».

Après l'adoption des lois de décentralisation en France, les revendications s'adaptent. Il est davantage fait mention des conditions de cette décentralisation : « les transferts de compétence de l'Etat aux régions sont plus souvent des marchés de dupes que des actes de décentralisation car les transferts de fonds ne suivent pas. ³ ». L'appel à la décentralisation et à la régionalisation, tradition culturelle des écologistes, se prolonge et se radicalise chez les objecteurs de croissance dans la revendication de relocalisations généralisées, y compris dans le domaine des institutions économiques et politiques⁴.

3. Conciliations. Reformuler les finalités du projet étatiste

La proximité avec les institutions et le développement d'une critique plus réaliste — c'est-à-dire plus adaptée aux règles du jeu politique — amènent les écologistes à une position plus conciliante à l'égard de l'Etat et de ses services. Au nom de la « régulation écologique », il s'agit de tracer les contours d'une proposition politique écologiste et de l'intention de l'Etat. A partir du milieu des années 1990, l'objectif est davantage de considérer l'Etat et les services publics comme des acteurs de la transformation écologique de la société. Désormais, il s'agit moins de voir dans les services publics un instrument au service d'une vision libérale et productiviste de l'action de l'Etat, que d'une possibilité de préserver certaines possibilités de justice sociale et d'atténuation des crises écologiques.

3.1. Pour une régulation écologique

La critique à l'encontre des services publics comme extension de l'intention croissantiste de l'Etat diminue d'intensité à partir de l'institutionnalisation politique des écologistes. Peu à peu, les écologistes reconnaissent que l'Etat peut aussi être pourvoyeur de biens et de services, qu'il peut contribuer à une extension continue de l'accès à ces biens et services, tant dans la quantité que de la qualité des biens et services rendus ainsi plus accessibles⁵. Lipietz, de manière assez pragmatique, estime que « L'Etat constitue donc un passage nécessaire, mais borné, voir dangereux, de la régulation écologique. » ; et de poursuivre : « Car la politique, ce n'est pas seulement l'Etat. C'est la confrontation organisée des intérêts, c'est même auparavant, la construction sociale de la représentation des identités et des intérêts. ⁶ ».

Un glissement s'opère ainsi à partir de ces années 1990, où l'on tente de concilier une certaine utilité des services publics, au regard des capacités de financement et d'intervention de l'Etat : L'idée d'une négociation possible entre les règles du marché — où tout au moins certaines

¹ Janet Biehl et Murray Bookchin, *Le Municipalisme libertaire. La politique de l'écologie sociale*, Montréal, Écosociété, 1998

² Dumont René, 1973, *L'Utopie ou la mort !*, Seuil, pp. 164-165 — à cette date, il parle plus de la nécessité du socialisme que de l'écologisme

³ Le livre des Verts, *op. cit.*, 1994, p. 86.

⁴ Charbonneau, *art. cit.*, 2010 : 182-189 ; Alliés Paul, « La décentralisation entre modernisation et crise de l'Etat », *Les temps Modernes*, n°463, 1985, pp. 1429-1478.

⁵ Brodhag, *op. cit.*, 1990, p. 281 ; Piétrasanta, *op. cit.*, 1998, pp. 58-60 ; Buchmann insiste aussi sur la portée locale de cette intervention, « Les écologistes et l'aménagement », in Abélès Marc (dir.), *Le défi écologiste*, Paris, L'Harmattan, coll. Environnement, 1993, pp. 95-109.

⁶ Lipietz, *op. cit.*, 1993, p. 28.

capacités de souplesse accordée au marché — permet de concilier une évolution des services rendus par les services publics aux capacités de modulation du marché : « *Il faut déréguler et reréguler, parce qu'il y a toujours des règles aberrantes qu'il faut supprimer, mais que la tâche de l'Etat, c'est justement d'organiser les choses : de faire que le marché soit le plus vivant possible, mais en même temps que les gens soient le mieux protégés. Il ne faut croire totalement ni aux vertus du marché, ni à celles de l'Etat.* ». Il précise un peu plus loin : « *Dans le domaine économique et social, je suis donc, fondamentalement, pour un encadrement des marchés.*¹ »

A présent, le rôle régulateur de l'Etat doit être maintenu. L'Etat est désormais incité à intervenir dans certains domaines, notamment pour constituer un arbitrage entre les attentes de la société civile et les exigences du marché. Ainsi, « *Il doit pouvoir jouer un rôle de haute autorité en matière de productions de normes technologiques, bioéthiques, bancaires, fiscales, culturelles, sociales, là où, souvent, l'initiative est déjà venue de l'Union européenne ou du secteur privé.*² » ; ou bien encore : « *La santé, l'éducation sont évidemment de la responsabilité de l'Etat, même lorsqu'elles sont assurées sous contrat. Elles doivent le rester. En revanche, des services comme le téléphone, les chemins de fer, la poste, l'électricité n'ont pas de raison de rester dans les mains de l'Etat. Mais il faut définir les services nécessaires à la collectivité, et, s'ils ne peuvent être rentables, l'Etat doit les financer — par l'impôt. S'il veut maintenir des lignes de chemin de fer, des trains non rentables, pour des raisons d'aménagement du territoire par exemple, il doit subventionner les entreprises. Acheter les services en somme, et essayer d'imposer les meilleurs prix pour les usagers.*³ » Maintenant, « *Les écologistes pensent en termes d'économie plurielle et de démocratie économique. Comme alternative à l'économie de capital et en complément des services publics qui poursuivent des missions d'intérêt général, les mutuelles, les coopératives et les associations forment le tiers secteur de l'économie sociale et solidaire*⁴ ». Les Verts critiquent même le désengagement de l'Etat, ou son indécision, concernant certains secteurs des politiques publiques (notamment en matière d'environnement).

3.2. Pour une transformation de l'action publique

L'écologie politique témoigne désormais d'une forme d'attachement aux missions de l'Etat. Certes, cela résulte d'une lente acculturation des leaders écologistes, confrontés aux expériences de gestion, mais aussi à la transformation de la sociologie de leurs membres. Désormais, positionnés plus à gauche, soucieux de maintenir leurs positions dans les collectivités et au niveau national⁵, ils plaident pour une redéfinition de la finalité de l'action publique, mais en tenant davantage compte des contraintes bureaucratiques existantes. Cette position, plus sociale-démocrate, tend à légitimer un discours tendant à distinguer les conditions de production d'une croissance acceptable. Cette idée est maintenant présente dans les discours des animateurs de l'écologie politique de gestion.

L'objectif est maintenant de défendre et préserver les services publics. Ils vont régulièrement dénoncer l'orientation des choix budgétaires, qui continueraient à être préjudiciable aux services publics : « *D'un point de vue strictement budgétaire, les « réformes » se traduisent par des réductions aveugles et massives de la dépense publique, d'autant plus difficiles à mettre en œuvre que l'inflation est faible. Les 21 milliards d'euros pour 2015 devraient se répartir ainsi : 9,6 milliards sur la Sécurité sociale, 7,7 milliards sur l'Etat et ses opérateurs et 3,7 milliards sur les collectivités locales. Cela se traduit par des réductions de prestations sociales, un recul des*

¹ Cohn-Bendit, *op. cit.*, 1999, pp. 171-172 et p. 250.

² Mamère, *op. cit.*, 1999, p. 258.

³ Cohn-Bendit, *op. cit.*, 1999, p. 171.

⁴ https://eelv.fr/wp-content/uploads/2011/12/Projet_EELV_OK_adopte_dec2011.pdf (consulté le 10 octobre 2014)

⁵ Villalba B., 2011, « La transmutation d'Europe Écologie-Les Verts », in Bréchon P. (dir.), *Les partis politiques français. Nouvelle édition*, Paris, La documentation Française, pp. 129-154.

*crédits d'intervention de l'Etat et une grave dégradation des services publics.*¹» Ainsi, les services publics auraient été mis à mal par la politique de dérégulation et de privatisation : « *Leur maintien, leur relance, leur réforme et leur efficacité sont la condition pour une prise en compte fine des territoires, de leurs spécificités historiques, culturelles et écologiques.* »²»

Un exemple est particulièrement significatif de cette médiation. En 1992, la commission « Économie » des Verts, sous la houlette d'Alain Lipietz propose le développement d'un « *tiers secteur d'utilité sociale* » et encouragent le développement d'entreprises alternatives (coopératives, entreprises d'initiative locale mobilisant l'épargne de proximité, etc.) qui pourront prendre en charge les besoins non satisfaits et participer de l'autonomie au travail et de l'innovation sociale. Alain Lipietz, économiste de la régulation, est l'un des théoriciens de l'économie du tiers secteur et l'un des principaux animateurs de la réflexion économique des écologistes pendant de nombreuses années. Au milieu des années 1990, Lipietz interrogeait la finalité économique de l'intervention de l'Etat. Il estime qu'il faut redéfinir une économie, en l'orientation vers une perspective moins marchande et financière. Il insiste sur l'importance de développer une économie sociale et solidaire qui, entre le marché et le service public, regroupe les associations, les coopératives et les mutuelles, mais il fait aussi des propositions concrètes pour stabiliser ce secteur³. Déjà, dans *Qu'est-ce que l'écologie politique*⁴, il combinait une mise en perspective historique et un balayage précis et nuancé des outils pour une réorientation écologique de l'appareil productif (écotaxes, permis d'émission négociables...). L'Etat n'est donc pas nécessairement et systématiquement un ennemi du projet écologiste... Il peut devenir, notamment à travers une évolution de son offre de service et sa promotion d'une alternative économique, un acteur principal de la transformation sociale et écologique. Il peut ainsi accompagner le développement des services d'intérêt général.

Ce tiers secteur n'a pas vocation à devenir une forme appauvrie de service public (qui viendrait compenser les limites ou carences des services publics), ni devenir une activité concurrentielle au secteur privé. En valorisant les activités non-marchandes, les pratiques qui ne valorisent pas la logique de compétition et d'accumulation, en promouvant les structures d'activités alternatives (Scop, Coop, associations, mutuelles), les Verts entendent ainsi participer à la reconnaissance d'une économie sociale et solidaire. Une telle économie permettrait, selon eux, d'améliorer la délégation de service public à des opérateurs alternatifs, de défendre une démocratie économique et de l'ancrer dans les territoires. Cette économie solidaire se déploie essentiellement dans la sphère des services de proximité et dans le développement des actions liées au social et au culturel (amélioration de l'habitat, environnement, activités artistiques...). Elle ne relève pas à proprement du secteur marchand ou du secteur public. La défense de ce tiers secteur est perçue comme une évolution d'un service public élargi aux logiques non-marchandes qui traversent et animent de nombreux pans de la société. Le tiers secteur repose sur la constitution d'une sphère d'activités déléguées contractuellement par l'Etat, sur la reconnaissance sociale du volontariat et sur le soutien (entre autre par l'Etat) aux projets d'économie solidaire.

Conclusion

L'analyse des discours écologiques contemporains que nous avons mené a tenté de dégager quelques principes explicatifs. Si l'on retrouve une constance — une critique du projet

¹ Motion adoptée par le Conseil Fédéral des 11 et 12 octobre 2014, <http://eelv.fr/2014/10/13/pour-un-budget-2015-favorisant-la-transition-ecologique/>, consulté le 12 novembre 2014.

² https://eelv.fr/wp-content/uploads/2011/12/Projet_EELV_OK_adopté_dec2011.pdf (consulté le 10 octobre 2014)

³ Lipietz Alain, *Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire : pourquoi et comment*, Paris, La Découverte et La Documentation française, 2001.

⁴ Lipietz Alain, *Qu'est-ce que l'écologie politique ? La grande transformation du XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 1999.

productiviste de l'Etat moderne —, celle-ci semble s'amenuiser au fur et à mesure de la prise en compte des contraintes de la gestion des affaires publiques. Soulignons encore une fois le manque de cohérence idéologique de ces théoriciens ou leaders. L'écologie politique se construit en même temps que l'Etat rencontre de profondes réorganisations, tant dans son intention — qui demeure certes constamment soucieuse de répondre aux injonctions de la croissance, même si celle-ci se pare des couleurs du libéralisme ou du socialisme —, que dans sa structuration — les injonctions financières pèsent sur les modalités des services publics. La pensée écologiste doit donc à la fois s'affirmer face à un Etat qui incarne une logique de développement que les écologistes jugent préjudiciables à l'équilibre écologique et social, et à la fois s'adapter sans cesse à cet Etat qui modifie constamment ses règles de fonctionnement.

Compte-tenu de la faiblesse des écologistes (ils sont encore moins de 10 000 membres, ne disposent que d'une poignée d'élus nationaux), de leur nécessité de passer des alliances électorales, des réticences de l'opinion publique à accepter la situation d'urgence écologique, les propositions radicales qu'ils proposent dans la transformation de l'intention de l'Etat (adapter une logique de développement aux limites écologiques) doivent, en permanence, prendre acte de leurs difficultés. Au point que cet affaiblissement de la critique laisse émerger une nouvelle forme de radicalité écologique. Ces discours sont loin cependant de raconter le même récit à l'égard de l'Etat et de ses services.